



COMMUNE DE CHAINGY

COMPTE-RENDU

n° 01/ 2020

CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 JANVIER 2020

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le 28 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

Sont présents : Jean Pierre DURAND, Michel FAUGOUIN, Pierre ROCHE, Jocelyne GASCHAUD, Brice LEMAIRE, Clarisse CARL, Evelyne GODARD, Brigitte BOUBAULT, Catherine LECOINTE, Olivier ROUSSEAU, Pascaline DEVIGE, Christophe RICHARD, Olivier BEAUDET, Françoise BESANCON, Franck BOULAY, Christine FRAMBOISIER, Patrick COLLADANT.

Absents excusés : Laurent LAUBRET, Estelle MOREAU, Cathy VICOIGNE, Julie PELLEGRINI, Mercédès MULARD, Bruno CHESNEAU, Orlando LOUREIRO, Michel RADLO, Albert GUILIANO, Thierry GAUTHIER.

Pouvoirs : Mercédès MULARD à Jocelyne GASCHAUD, Bruno CHESNEAU à Michel FAUGOUIN, Orlando LOUREIRO à Franck BOULAY.

Jocelyne GASCHAUD est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à Vingt Heures et Trente Minutes (20h30).

Les procès -verbaux des séances du Conseil Municipal des 10 et 17 décembre 2019 sont approuvés à l'unanimité.

ADMINISTRATION

2020-01 : Demande de subvention : opération d'extension de l'école élémentaire

Monsieur le Maire expose le projet d'extension de l'école élémentaire de Chaingy.

Ce programme, dont le coût prévisionnel total est de 857 890 € HT soit 1 029 468 € TTC, est susceptible de bénéficier de subventions :

- Au titre de l'appel à projet d'intérêt communal du Département du Loiret
- Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Auprès de la Région par l'intermédiaire du PETR

Le plan de financement de ce programme serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	77 990 €	Autofinancement	173 418 €
Travaux	779 900 €	Subventions	
		DETR	300 262 €
		Département	307 000 €
		Région	77 210 €
TOTAL DEPENSES	857 890 €	TOTAL RECETTES	857 890 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de début du programme : 1^{er} trimestre 2020

Date prévisionnelle de fin de projet : 1^{er} trimestre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le projet d'extension de l'école élémentaire de Chaingy
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur maximale
- de solliciter une subvention au titre de l'appel à projet d'intérêt communal du Département du Loiret à hauteur maximale
- de solliciter une subvention auprès de la Région par l'intermédiaire du Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux Loire Beauce à hauteur maximale
- de solliciter toute autre subvention possible à hauteur maximale et dans la limite des règles d'attribution des subventions existantes

Adopté à l'unanimité.

2020-02 : Demande de subvention programme de travaux de voirie et création de piste cyclable 2020

Monsieur le Maire expose le programme de travaux de voirie et création de piste cyclable 2020 à savoir :

- Aménagement de voirie et création de piste cyclable rue des Cigales (section pont SNCF à rue des Sablons)
- Aménagement de voirie et création de piste cyclable rue de la Haire (section rue de la Picornière à rue de la Génetraille)

Ce programme, dont le coût prévisionnel est de 497 540 € HT soit 597 048 € TTC, est susceptible de bénéficier de subventions :

- Au titre de l'appel à projet d'intérêt communal du Département du Loiret
- Au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- Auprès de la Région par l'intermédiaire du PÉTR

Le plan de financement de ce programme serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	497 540 €	Autofinancement	99 508 €
dont Cigales	257 035 €	Subventions	
dont Haire	240 505 €	DETR	149 262 €
		Département	149 261 €
		Région	99 509 €
TOTAL DEPENSES	497 540 € HT	TOTAL RECETTES	497 540 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de début du programme : 1^{er} trimestre 2020

Date prévisionnelle de fin de projet : 2^{ème} trimestre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'arrêter le programme de travaux de voirie et création de piste cyclable 2020
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur maximale
- de solliciter une subvention au titre de l'appel à projet d'intérêt communal du Département du Loiret à hauteur maximale

- de solliciter une subvention auprès de la Région par l'intermédiaire du Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux Loire Beauce à hauteur maximale
- de solliciter toute autre subvention possible à sa hauteur maximale

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2020-03 : Achat de terrain à Monsieur JEULIN Yvon

Monsieur JEULIN est propriétaire d'une parcelle située route de la Chapelle et dans l'emprise des travaux de création d'une liaison douce et la réfection de voirie.

Il s'agit d'une parcelle correspondant à l'alignement.

Le bien est cadastré YB 155 pour une superficie de 93 m².

Le prix proposé est de 5 €/m² soit un montant total de 465 €.

Le montant étant en dessous du seuil règlementaire (soit 180 000 €) le service des Domaines n'a pas été consulté.

Vu l'accord de Monsieur JEULIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir la parcelle YB 155 d'une superficie de 93 m² à 5€/m² soit un total de 465 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que les pièces y afférent.

Adopté à l'unanimité.

2020-04 : Levée hypothèque 2 place Louis Rivière

Par acte du 09 mars 2010, la commune a acquis le bien situé 2 place Louis Rivière. Dans cet acte, il avait été pris une hypothèque conventionnelle au profit de la Mairie, à la sureté de garantir tout risque d'action en réduction par les codonataires.

Cette hypothèque avait été constituée sur un bien situé sur la commune de Saint-Ay pour un montant de 17 000 €.

A ce jour, les propriétaires souhaitent vendre ce bien. Pour permettre de régulariser l'acte de vente, il est nécessaire d'obtenir l'accord de la Commune pour la mainlevée partielle.

Afin de garantir toute action des codonataires, il est proposé par le notaire de constituer un séquestre de 25 000 € qui sera conservé sur un compte jusqu'à l'expiration du délai d'action en réduction ou jusqu'à l'obtention de l'accord des codonataires pour renoncer à ladite action.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une mainlevée partielle
- de prendre acte de la conservation de ladite somme d'un montant de 25 000 € sur un compte séquestre jusqu'à l'expiration du délai d'action en réduction ou jusqu'à l'obtention de l'accord des codonataires pour renoncer à la dite action.
- d'autoriser M. le Maire à signer les différentes pièces y afférent.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

2020-05 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement du budget primitif 2020

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales à savoir notamment que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Compte-tenu de la commission cadre de vie du 23/01/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire les dépenses suivantes au budget primitif 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 :

OPÉRATIONS BUDGET PRINCIPAL	Opération	Article	Fonction	MONTANTS TTC
Création d'un local associatif	2001 – Bâtiments 2020	2135	33- Action culturelle	47 500 €
Candélabres liaison douce Prenay	1906 (2019) – Voirie et Mobilier urbain 2019	21534	814 – Eclairage public	37 000 €
Pose des candélabres liaison douce Prenay (terrassement)	1906 (2019) – Voirie et Mobilier urbain 2019	21534	814 – Eclairage public	13 500 €
Marché à bons de commande voirie : travaux 2020	2002 – Voirie et Mobilier urbain 2020	2315	822 – Voirie communale et routes	28 500 €

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur Le Maire lève la séance à 21 h 47.


Le Maire,
Jean Pierre DURAND

